

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à 19 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I. - M. GUILBAUD L-M. - Mme GUILLET A-D. - MM. MAUDET J. - RELET J-M. - Mme CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - ROUXEL M. - GRIT G. - BLAIS G. - M. LIAIGRE T. - Mme LOPEZ M-C.

Absents : Mme PERROCHEAU N. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M. - Mme COUTAND S. qui a donné pouvoir à Mme BRÉCHET M-C. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE - M. BERTHOME F. - M. DUFAUT P. - Mme VILLERET L.

Secrétaire : M. LIAIGRE T.

## **2020.6 - Acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune en 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2019, joint aux présentes.

## **2020.7 - Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2019 intégrés aux Budgets Primitifs 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver, d'arrêter et reprendre les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attesté par Monsieur le Trésorier Payeur.

## **2020.8 - Vote des taux de taxes locales 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de de fixer, pour l'année 2020, les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,62 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,08 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 31,71 %

## **2020.9 - Approbation du budget primitif 2020 : Budget principal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget principal primitif de l'exercice 2020.

## **2020.10 - Approbation du budget primitif 2020 : Budget annexe « lotissements »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget annexe primitif de l'exercice 2020.

## **2020.11 - Approbation du budget primitif 2020 : Budget annexe « maison médicale »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget annexe primitif de l'exercice 2020.

## **2020.12 - Subvention exceptionnelle à l'association Les P'tites Grenouilles**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Les P'tites Grenouilles d'un montant de 500 euros.

**2020.13 – OGEC : avance sur participation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le versement d'une avance sur participation 2020 à l'OGEC et de fixer le montant dans la limite du tiers de la participation accordée au titre de l'année 2019.

**2020.14 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20h42

Fait à Soullans, le 26 février 2020

Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

